

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 14 avril 2022

Création et aménagement d'un
Point lumineux par pose d'un
candélabre solaire à Scaglioli

Délibération n° 006/2022

L'an deux mille vingt deux le 14 avril, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.

LUCIANI Paul, SCHALK Thierry, CHAPOT Thomas , Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

MARCAGGI Séraphine à VINCILEONI Antoine

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,

CASASOPRANA Olivier

DANESI Etiennette

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Le rond point situé à Scaglioli, au niveau de l'intersection de la RD 561 et la de route communale reliant le hameau, présente une zone d'ombre qui draine un certain nombre de problèmes, tels que les dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres incivismes.

La municipalité a décidé de créer un point lumineux, sur le massif existant, en posant un candélabre solaire double feux.

- L'estimation totale des travaux à réaliser, selon le devis dressé par l'entreprise SOL'AVVENE, est de :

4 149,00 € HT **soit 4 563,90 € TTC**

Afin de réaliser cette opération, le Maire propose de solliciter la participation de la Collectivité de Corse à travers la dotation quinquennale,

Plan de financement proposé:

Participation CDC	70 % du montant HT	2 904,30 €
Part communale (calculée sur le solde dû TTC)		1 659,60 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les travaux d'éclairage du rond point de Scaglioli
- D'approuver le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Collectivité de Corse.
- D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés décide:

- D'approuver les travaux d'éclairage du rond point de Scaglioli
- D'approuver le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Collectivité de Corse.
- D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine,

